



En concertation avec les professionnels de santé, les patients et les usagers, la Haute Autorité de Santé (HAS) a actualisé les guides méthodologiques d'élaboration des recommandations de bonne pratique

Trois guides remplacent désormais les précédents.

Ils sont disponibles et serviront d'outils de travail à tous les organismes promoteurs de ce type de documents. Concision, clarté et dimension pratique des recommandations sont au cœur de cette actualisation partagée. Par ailleurs, la HAS propose un guide méthodologique pour la réalisation des auditions publiques.

Trois nouveaux guides méthodologiques pour élaborer des recommandations de bonne pratique

Les recommandations de bonne pratique (RBP) visent à aider le praticien et le patient à rechercher l'ensemble des soins les plus appropriés dans des circonstances cliniques données.

La HAS

propose un changement dans l'objectif des RBP

: celles-ci ne doivent plus décrire

l'ensemble de la prise en charge d'un état de santé o

u d'une maladie, mais se limiter aux

points d'amélioration

identifiés. Une RBP est destinée à

s'intégrer dans un programme de bonne pratique

qui

peut s'inscrire

dans le cadre du développement professionnel continu.

Les trois nouveaux guides proposés sont :

- un guide sur l'élaboration de la note de cadrage, étape préalable à l'élaboration de toute recommandation de bonne pratique, véritable feuille de route du projet,

- un guide portant sur la méthode des « recommandations pour la pratique clinique » (RPC), méthode préférentielle pour élaborer les RBP, notamment sur les thèmes nécessitant la participation d'experts de nombreuses disciplines (l'anorexie mentale traitée en 2010 par exemple),

- un guide portant sur la méthode des « recommandations par consensus formalisé » (RCF), qui a pour objectif principal de formaliser le degré d'accord entre experts sur des situations cliniques facilement identifiables (listes d'indications, de critères, etc.) et/ou qui font controverse ou débat (la

douleur chronique par exemple).

La HAS met également en ligne un document destiné aux professionnels de santé souhaitant élaborer des RBP ainsi que les nouvelles modalités de la procédure d'attribution du label de la HAS.

Un guide sur la réalisation des auditions publiques

Enfin, la méthode « audition publique », qui remplace la méthode « conférence de consensus », a pour finalité la rédaction d'un rapport d'orientation et de propositions destinées à tous les acteurs du champ de la santé. Cette méthode est utilisée pour des thèmes de politique de santé ou de débat sociétal (la dangerosité psychiatrique par exemple).

Écrit par Haute Autorité de Santé

Mardi, 11 Janvier 2011 10:40 - Mis à jour Dimanche, 13 Mars 2011 19:31

---

[Site de la HAS](#)